



**Réponse du ministre de la Fonction publique Serge Wilmes à la question parlementaire n° 2281 du 5 mai 2025 des honorables députés Claire Delcourt et Ben Polidori concernant le télétravail dans la Fonction publique**

*Ventilé par ministère, combien de jours de télétravail les agents sont-ils autorisés à effectuer en moyenne ?*

Le tableau ci-dessous reprend, par département ministériel, la limite maximale de jours de télétravail autorisés, sachant que la limite peut être inférieure selon les fonctions ou services.

Ministère	Seuil maximal - Jours de télétravail / semaine
Ministère d'État	3
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur	2
Ministère des Affaires intérieures	1
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	2
Ministère de la Culture	2
Ministère de la Digitalisation	3
Ministère de l'Économie	2
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance, et de la Jeunesse	2
Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité	1
Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	3
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	1
Ministère des Finances	2
Ministère de la Fonction publique	3
Ministère de la Justice	2
Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	2
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	2
Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur	3
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	2
Ministère des Sports	2
Ministère du Travail	2



*Monsieur le Ministre peut-il donner une ventilation par ministère du pourcentage d'agents autorisés à faire du télétravail ?*

Le tableau ci-après reprend la situation à la fin de l'année 2024. À noter qu'il s'agit du pourcentage d'agents qui, suite à leur demande, sont autorisés à faire du télétravail.

Ministère	Pourcentage d'agents autorisés à faire du télétravail
Ministère d'État	74%
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur	52%
Ministère des Affaires intérieures	48%
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	92%
Ministère de la Culture	56%
Ministère de la Digitalisation	94%
Ministère de l'Économie	80%
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance, et de la Jeunesse	32%
Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité	92%
Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	95%
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	66%
Ministère des Finances	94%
Ministère de la Fonction publique	93%
Ministère de la Justice	72%
Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	39%
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	43%
Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur	47%
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	97%
Ministère des Sports	71%
Ministère du Travail	82%

*Est-ce que tous les ministères disposent des ressources nécessaires (p.ex. ordinateurs portables, programmes informatiques, etc.) pour permettre aux employés éligibles de télétravailler ?*

Le chef d'administration, qui autorise l'exercice du télétravail, veille à ce que le télétravailleur dispose des outils et du matériel informatiques lui permettant d'assurer ses tâches en télétravail.

Pour le ministère de la Fonction publique, chaque agent dispose du matériel nécessaire.



*Quelles sont les raisons invoquées pour ne pas autoriser certains agents à faire du télétravail ?*

L'éligibilité des fonctions au télétravail est évaluée au regard de la compatibilité du télétravail avec la nature des activités exercées et l'intérêt du service.

*Existe-t-il des efforts concrets pour uniformiser le nombre de jours de télétravail ? Dans l'affirmative, quand cela est-il envisagé ?*

Le projet de loi n°8121 portant modification de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État, suite aux amendements gouvernementaux du 20 novembre 2024, prévoit que « la quotité de télétravail autorisée ne peut être supérieure à soixante pour cent du degré de la tâche du fonctionnaire ».

Luxembourg, le 05/06/2025

Le ministre de la Fonction publique

(s.) Serge Wilmes